

# DOCTRINE SOCIALE DE **l'Église**

## LA PERSONNE HUMAINE ET SES DROITS

« TOUTE LA DOCTRINE SOCIALE SE DÉROULE, EN EFFET, À PARTIR DU PRINCIPE QUI AFFIRME L'INTANGIBLE DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE » (COMPENDIUM DSE 107). AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ, LA DIGNITÉ ET LES DROITS DE L'HOMME SONT MENACÉS. EN TANT QUE CHRÉTIENS, NOUS DEVONS DÉFENDRE ET RÉAFFIRMER QUE L'ÊTRE HUMAIN TIENT SA DIGNITÉ DE DIEU, CAR CRÉÉ À SON IMAGE ET À SA RESSEMBLANCE. TOUT HOMME, QUEL QU'IL SOIT, POSSÈDE UNE MÊME DIGNITÉ. CETTE QUESTION VIENT INTERROGER LES PROBLÉMATIQUES DU DÉBUT ET DE LA FIN DE VIE, NOTRE RAPPORT À LA DIFFÉRENCE... LES VIOLATIONS EN TOUT GENRE DES DROITS DE L'HOMME ET DE SA DIGNITÉ... POUVONS-NOUS RESTER SILENCIEUX ET INACTIFS ?

### Fiche n°3

## Repères bibliques :

**GENÈSE 1, 27 ET 2,7 :** Dieu créa l'homme à son image

**PSAUME 138 :** « Tu me scrutes et tu sais »

**GALATES 3,28 ; ROMAINS 10,12 ; 1CORINTHIENS 12, 13, COLOSSIENS 3,11.**  
Tous ne font qu'un en Christ.

**ACTES 10, 34 ; ROMAINS 2, 11 ; GALATES 2, 6 ; EPHÉSIENS 6, 9.**  
Dieu ne fait pas acception de personne.

CRÉÉS À L'IMAGE DE DIEU ET À SA RESSEMBLANCE, NOUS SOMMES INVITÉS À PORTER LE REGARD DE DIEU SUR TOUT HOMME QUI N'EST RIEN D'AUTRE QUE NOTRE FRÈRE. IL NOUS FAUT DÉPASSER NOS A PRIORI, NOS PEURS ET PRÉJUGÉS.

## Textes du Magistère :

**COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE N° 106 :** Toute la vie sociale est l'expression de son unique protagoniste : la personne humaine. L'Église a su à maintes reprises et de plusieurs façons se faire l'interprète autorisée de cette conscience, reconnaissant et affirmant le caractère central de la personne humaine en tout domaine et manifestation de la socialité : « La société humaine est donc objet de l'enseignement social de l'Église, du moment que celle-ci ne se trouve ni au-dehors ni au-dessus des hommes unis en société, mais existe exclusivement en eux et, donc, pour eux ». Cette importante reconnaissance trouve son expression dans l'affirmation selon laquelle « loin d'être l'objet et comme un élément passif de la vie sociale », l'homme « en est au contraire, et doit en être et demeurer le sujet, le fondement et la fin ». Il est donc à l'origine de la vie sociale, qui ne peut renoncer à le reconnaître comme son sujet actif et responsable et c'est à lui que doit être finalisée toute modalité expressive de la société. **107 :** L'homme, considéré sous son aspect historique concret, représente le cœur et l'âme de l'enseignement social catholique. Toute la doctrine sociale se déroule, en effet, à partir du principe qui affirme l'intangibilité de la personne humaine. **132** Une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine. Celle-ci représente la fin dernière de la société, qui lui est ordonnée : « Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse ». **133** En aucun cas la personne humaine ne peut être manipulée à des fins étrangères à son développement, qui ne peut trouver son accomplissement plein et définitif qu'en Dieu et en son projet salvifique : l'homme, en effet, dans son intériorité, transcende l'univers et est l'unique créature que Dieu a voulue pour elle-même. Il existe hélas un écart entre la « lettre » et l'« esprit » des droits de l'homme, auxquels n'est souvent accordé qu'un respect purement formel. Considérant le privilège accordé par l'Évangile aux pauvres, la doctrine sociale réaffirme à plusieurs reprises que « les plus favorisés doivent renoncer à certains de leurs droits, pour mettre avec plus de libéralité leurs biens au service des autres » et qu'une affirmation excessive de l'égalité « peut donner lieu à un individualisme où chacun revendique ses droits, sans se vouloir responsable du bien commun ». **272** Le travail humain procède de la personne, mais il lui est aussi essentiellement ordonné et finalisé. Le travail est pour l'homme et non l'homme pour le travail et « le but du travail, reste toujours l'homme lui-même ».

**GAUDIUM ET SPES N° 27 :** 1. Pour en venir à des conséquences pratiques et qui présentent un caractère d'urgence particulière, le Concile insiste sur le respect de l'homme : que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme « un autre lui-même », tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement, et se garde d'imiter ce riche qui ne prit nul souci du pauvre Lazare. 2. De nos jours surtout, nous avons l'impérieux devoir de nous faire le prochain de n'importe quel homme et, s'il se présente à nous, de le servir activement : qu'il s'agisse de ce vieillard abandonné de tous, ou de ce travailleur étranger, méprisé sans raison, ou de cet exilé, ou de cet enfant né d'une union illégitime qui supporte injustement le poids d'une faute qu'il n'a pas commise, ou de cet affamé qui interpelle notre conscience en nous rappelant la parole du Seigneur : « *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* » (Mt 25, 40).

## Questions :

- **À PARTIR DE QUAND L'ÊTRE HUMAIN EST UNE PERSONNE ?**
- **QU'EST – CE QUE CELA VEUT DIRE D'ÊTRE UNE PERSONNE ?**
- **EXISTE – T – IL AUJOURD'HUI DES MENACES SUR L'EXISTENCE DE L'HOMME ?**
- **OÙ SONT LES LIEUX DU RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE AUJOURD'HUI ?**

## Information

- **PROCHAINES RENCONTRES AUTOUR DE LA DOCTRINE SOCIALE : LE 20 JANVIER À 20H ET LE 12 MAI À 20H, SALLES PAROISSIALES DE SAINT JEAN BAPTISTE DU VAL ITON**